

Ecole primaire publique de COURMEMIN

Note de rentrée

Année scolaire 2008 - 2009

Horaires de l'école	<p>De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20. Une employée municipale accueille néanmoins les enfants dans la cour à partir de 8h15. Les enfants habitant Vernou peuvent prendre le car pour Courmemin à 8h30 le matin et sont déposés à 16h30 le soir à Vernou.</p>
Effectifs de la rentrée	<p>Toute Petite Section : 3 / Petite Section : 8 / Moyenne Section : 9 avec Mme Corine BIGOT Grande Section : 14 / Cours Préparatoire : 13 avec Mme Gaëlle CROXO les lundi et mardi et M. Laurent PINAULT les jeudi et vendredi.</p>
Vacances scolaires	<p>L'école reprendra le mardi 2 septembre 2008 au matin. Toussaint : du vendredi 24 octobre 2008 au jeudi 6 novembre 2008. Noël : du vendredi 19 décembre 2008 au lundi 5 janvier 2009. Hiver : du vendredi 20 février 2009 au lundi 9 mars 2009. Printemps : du vendredi 17 avril 2009 au lundi 4 mai 2009. Été : à partir du jeudi 2 juillet 2009 après la classe. A compter de la rentrée scolaire de septembre, les élèves bénéficient de 24 heures d'enseignement réparties du lundi matin au vendredi après-midi. Aucune activité scolaire ne peut se dérouler le samedi matin. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage pourront bénéficier d'heures d'aide personnalisée le soir après la classe.</p>
Piscine pour les GS/CP	<p>Les séances reprendront le jeudi 11 septembre 2008, et ce chaque jeudi, de 10h30 à 11h00, à la piscine de Romorantin. Me contacter pour être parent accompagnateur. Il y a un besoin...</p>
Absences	<p>Les parents doivent impérativement prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant. Pour les élèves de CP, l'école est obligatoire. Toute absence exceptionnelle devra être justifiée d'un certificat médical ou d'une lettre explicative.</p>
Retards	<p>Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.</p>
Absences des maîtres	<p>En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à garder leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe.</p>
Relations parents-enseignants	<p>Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés.</p>

Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison). Une réunion d'informations se tiendra à l'école en début d'année pour tous les parents.

Cahier de liaison

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc...

Matériel

Ne pas apporter de jouets, ce qui évitera bien des disputes. Pour les enfants allant au lit l'après-midi, ne pas oublier le doudou, la paire de draps et la taie d'oreiller. Les livres de bibliothèque prêtés par l'école doivent être rapportés aux jours dits. Les cahiers doivent être couverts proprement. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Ils sont priés également de rendre à l'école les vêtements de change prêtés en cas d'« accident ».

Cantine

Le prix du repas est actuellement de 2,50 €. Une note, à payer en début de mois à l'ordre du Trésor Public, est placée dans le cahier de liaison. Les enfants doivent impérativement apporter le lundi matin une serviette propre.

Vaccinations

Les parents s'assureront que les rappels obligatoires des enfants sont bien à jour.

Parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.

Assurance

Les parents doivent souscrire une assurance individuelle scolaire pour leur enfant.

Coopérative scolaire

Le montant de la cotisation est fixé à 15 € par enfant.

Conseil d'école

Les élections auront lieu probablement *le vendredi 17 octobre 2008*. Les parents qui souhaitent faire partie du conseil d'école le signaleront aux enseignants dès que possible.

Goûter

Il n'y a désormais plus de goûter à l'école. Nous continuons cependant les goûters d'anniversaire que vous pouvez cuisiner vous-même. Plus aucun paquet de bonbons ne sera distribué.

Site internet

Le site internet de l'école est actuellement en restructuration. Il reverra bientôt le jour sous la forme de site commun aux deux écoles du RPI.

Vigipirate

Le plan Vigipirate est toujours en application. La pose de barrières devant l'école est une mesure de prévention pour interdire aux voitures de stationner. C'est un inconvénient mineur mais nécessaire pour garantir la sécurité de vos enfants. Il faut savoir que les maires, en charge de ce dispositif, répondent aux recommandations, ou aux consignes gouvernementales. De plus, cela permet au car de ne plus être gêné pour effectuer le ramassage scolaire.